

Droit à l'image



Le **droit à l'image** permet d'autoriser ou de refuser la reproduction et la diffusion publique de votre image. Les présentes dispositions ont pour objet de définir les modalités et conditions générales pour l'autorisation et l'utilisation de prises de vues mettant en scène les adhérents/bénévoles/salariées/intervenants/visiteurs du Groupe d'Entraide Mutuelle les EXTRAS-ORDINAIRES.

Article 1 : Prise de photos par les adhérents/membres visiteurs.

-La prise de photographies/vidéos (avec visages), est autorisée uniquement avec l'appareil photo du GEM.

(La liste des personnes ne souhaitant pas être prises en photo sera affichée afin que tout le monde puisse la respecter)

-Les photographies prises au sein du GEM avec l'appareil photo dédié, seront stockées uniquement dans l'ordinateur du GEM.

-Les adhérents et membres visiteurs n'ont pas l'autorisation de diffuser les photographies/vidéos (avec visages) prises au sein du Groupe d'Entraide les EXTRAS-ORDINAIRES.

(Sous peine d'atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui.)

-Les photos sans visages (type paysage, création art-thérapie, paysage etc) peuvent évidemment être prises par les adhérents/membres visiteurs avec les appareils photos personnels.

Article 4 : Code pénal:

L'article 226-1 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

Article 5 : Communication

Dans le cadre de la communication du Groupe d'Entraide Mutuelle, il est parfois nécessaire de diffuser des photographies (réseaux sociaux, site internet, newsletter, flyers...)

Je soussigné(e) :	
Nom	Prénom.....
Adresse.....	
.....	
.....	
Date de naissance	Lieu de naissance

- N'autorise pas** le GEM LES EXTRAS-ORDINAIRES à utiliser mon image pour tous les supports de communication du GEM.

- Autorise** le GEM LES EXTRAS-ORDINAIRES à utiliser mon image pour tous les supports de communication du GEM.

- Autorise** le GEM LES EXTRAS-ORDINAIRES à utiliser mon image pour tous les supports de communication, sous réserve d'avoir pu visionner la photographie et d'avoir donné mon accord.(Cela implique une sollicitation régulière, afin de recueillir votre consentement).

- Autorise** le GEM LES EXTRAS-ORDINAIRES à utiliser mon image pour tous les supports de communication sous réserve de masquer mon visage (floutage, emoji).

Fait à Lavar, le/...../.....

Signature: